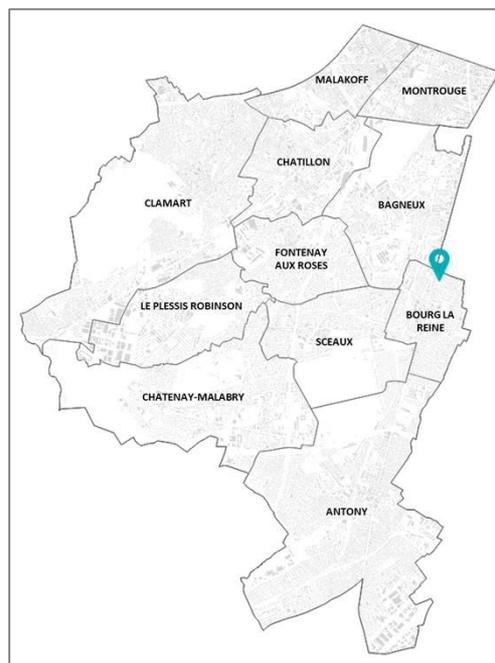


## OAP ENTRÉE DE VILLE NORD



La place de la Résistance et l'entrée nord de la commune, en limite de Bagneux et Cachan, sont des espaces majeurs en raison de la perspective et de l'image qu'ils offrent aux personnes arrivant dans la ville.

Ce secteur souffre d'un aspect et d'un état d'entretien hétérogènes des immeubles bordant la RD 920. La largeur et l'aménagement de profil presque autoroutier de la RD 920, la complexité du carrefour place de la Résistance, située à la fourche formée par les deux branches de la RD 920, ne favorisent pas les liaisons entre les deux côtés de la voie (piétons, vélo...). Plusieurs commerces y sont implantés mais qui, de ce fait, ne bénéficient pas d'une desserte pratique tant pour les riverains que pour les automobilistes de passage.

L'accompagnement végétal de la voirie est peu développé, les arbres d'alignement sont anciens ; seul un terre-plein central non accessible est végétalisé.

Il apparaît donc opportun de profiter du projet d'aménagement de la RD 920 requalifié en « boulevard urbain » pour la partie nord de la place de la Résistance au boulevard Romain-Rolland à Montrouge, pour indiquer les principes d'aménagement de l'espace public, en cohérence avec le projet d'aménagement de cette voie dans sa partie sud.

L'enjeu est d'obtenir un meilleur partage de l'espace, une sécurisation des déplacements, une valorisation de l'environnement, et plus largement un développement ou amélioration de l'habitat et des activités.

Requalifier cette entrée de ville participant ainsi à la création d'une petite polarité, avec notamment une réduction de l'emprise du carrefour et de la chaussée, la création d'un parvis pour valoriser les commerces et activités, l'agrandissement des trottoirs...

## OAP ENTRÉE DE VILLE NORD

### LES ESPACES PUBLICS

#### • Principes de voirie

Aménager la RD 920 comme boulevard urbain et entrée de ville comportant :

- profil à 2 voies de circulation par sens ;
- réorganisation du carrefour place de la Résistance et du carrefour dit « des trois communes » pour fluidifier le trafic et faciliter les traversées piétonnes ;
- maîtrise de la vitesse ;
- sécurité des usagers ;
- maintien ou élargissement des trottoirs au profit des piétons ;
- organisation du stationnement le long de la voie ;
- création d'une piste cyclable ;
- intégration des transports en commun ;
- renforcement de la présence végétale, arbres d'alignement, et des aménagements de bandes plantées ;
- traitement paysager de qualité pour un effet de perspective marquant l'entrée de ville ;
- mise en œuvre de revêtements de voirie réduisant les nuisances sonores ;
- Gestion des eaux pluviales.

#### • Mise en valeur de l'espace urbain

- traitement paysager qualitatif des espaces non bâtis, publics ou privés ;
- développement des plantations d'alignement ;
- plantations d'arbres majeurs aux endroits les plus visibles ou en perspective ;
- mise en valeur des têtes d'îlots par une architecture de qualité pour les constructions neuves ou réhabilitation, ravalement des bâtiments existants.

### LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Renforcer le tissu commercial et d'activités du quartier, améliorer les conditions d'implantation et de desserte des établissements :

- obligation d'implantation de commerces et activités à rez-de-chaussée ;
- amélioration de la desserte des commerces pour les piétons, les cyclistes et les automobilistes (trottoirs, contre allée, stationnement) ;

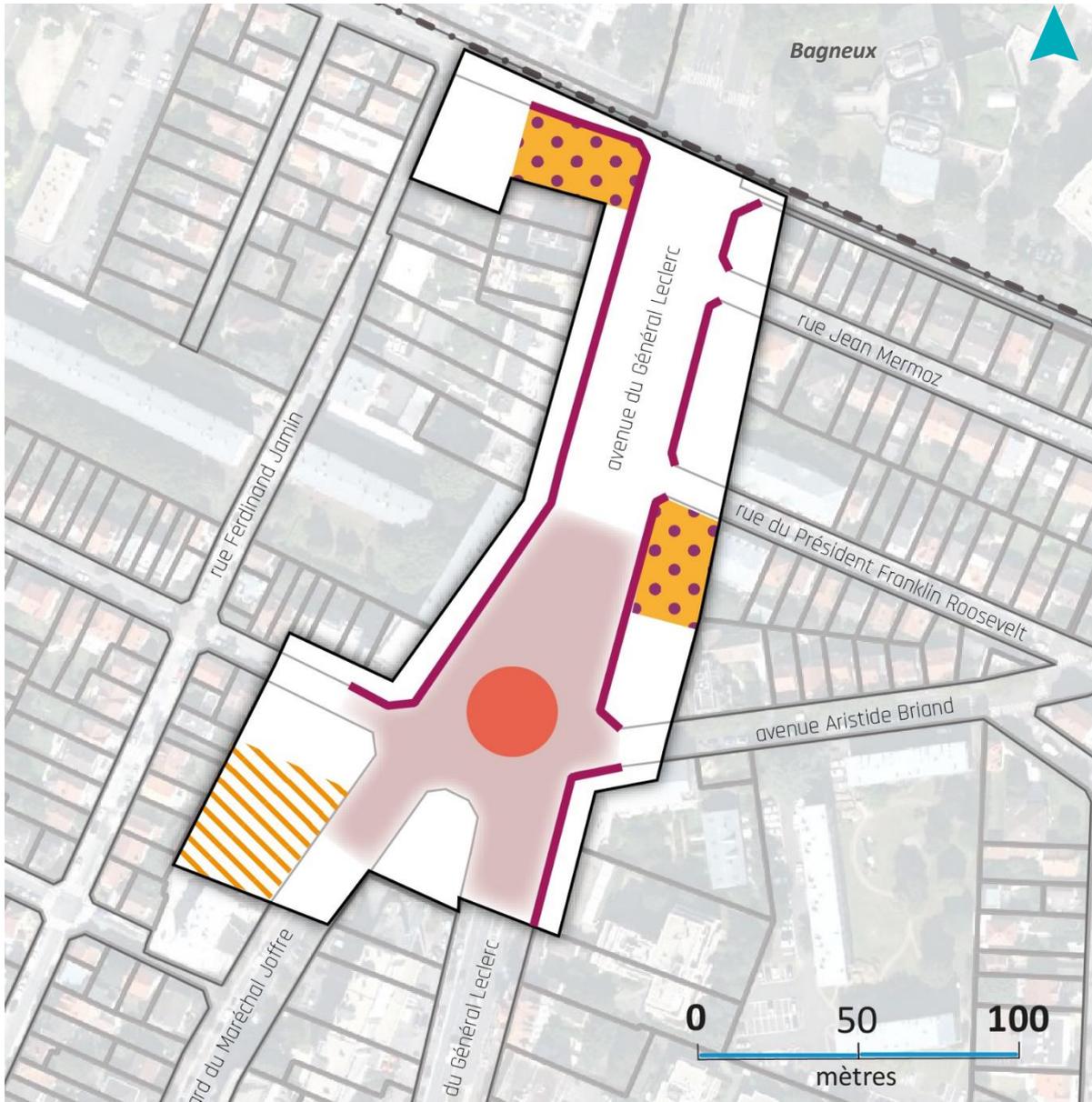
### LA CONSTRUCTIBILITE ET LES LOGEMENTS

Permettre la mutation de certains immeubles (têtes d'îlots, angles de rue, immeubles vétustes) afin de donner une cohérence du front bâti et affirmer l'entrée de ville :

- qualité architecturale forte des nouvelles constructions ou réhabilitations, ravalement des existants ;
- amélioration de l'habitat (confort thermique, acoustique, économies d'énergie) ;
- accroissement modéré et diversification de l'offre de logements.

## OAP ENTRÉE DE VILLE NORD

**Cartographie de l'OAP :**



 Périmètre de l'OAP

 Limites communales

**Légende :**



**LOGEMENTS ET AMENITES URBAINES**



Développer l'habitat et les activités



Rénover le patrimoine bâti et diversifier l'offre de logement



**MOBILITÉS**



Aménager une place urbaine aux espaces partagés, paysagers, végétalisés et apaisés.



**ECONOMIE ET COMMERCES**



Linéaire commercial à protéger et à créer